

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Délibération n°20250320_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ENVIRONNEMENT : approbation du PCAET

Le jeudi 20 Mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 14 Mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Alain pouvoir à MICHONNEAU Patrick

2 CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

4-CHABAUTY James pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph.

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND D.

8-TURLOT Françoise pouvoir à CLAVAUD Gérard

9- PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

10- SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

11- GOYAUD Philippe pouvoir à JÉROME Géraldine

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ENVIRONNEMENT : approbation du PCAET

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) dite « Loi de transition énergétique »,
Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Vu l'arrêté du 04 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-19, L229-25 à L229-26, et R229-51 à R229-56,
Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle Aquitaine entré en vigueur le 27 mars 2020 ;
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé le 25 mars 2019 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 27 avril 2023 ;
Vu les statuts de la communauté de communes ;
Vu la délibération n°2018-03-01_03 du 01 mars 2018 par laquelle la CDC Cœur de Charente a décidé de confier l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au PETR du Pays du Ruffécois,
Vu la délibération n°20191024_01 du 24 octobre 2019 approuvant la stratégie de Cœur de Charente au titre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Vu la délibération n°20220127_04 du 27 janvier 2022 approuvant le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Cœur de Charente,
Vu la délibération n°20240703_05 du 03 juillet 2024 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Cœur de Charente avant consultation pour avis des personnes publiques associées, et le soumettant à consultation publique,
Vu l'avis du Préfet de Région en date du 22/09/2024,
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 09/10/2024,
Vu l'avis tacite du Conseil Régional,
Vu le résultat de la consultation publique qui s'est tenue du 07/01/2025 au 07/02/2025 inclus,*

Considérant l'absence d'observation formulée par le public lors de la consultation publique qui s'est tenue du 07/01/2025 au 07/02/2025 inclus,
Considérant le document rédigé en réponse aux remarques de la MRAE et du Préfet de Région ci-annexé,
Considérant les modifications apportées au dossier du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Cœur de Charente,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de la Gemapi et des finances, rappelle que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le document cadre de la politique de lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets projetés localement. Il s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques nationales et régionales de transition écologique et énergétique, qui fait des intercommunalités les coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire.

Obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Energie autour de plusieurs axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

La communauté de communes Cœur de Charente a confié au PETR du Pays du Ruffecois, porteur de la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS), l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'étude du PCAET en vue de la définition d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions.

A la suite d'une élaboration concertée, le projet du PCAET Cœur de Charente a été arrêté le 03 juillet 2024. La délibération d'arrêt et le dossier complet annexé ont été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

La MRAE et le Préfet de Région ont émis dans leur avis des recommandations. Un document a été rédigé en réponse à ces remarques. Ce document ainsi que les avis sont annexés à la présente délibération.

En l'absence de réponse du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, son avis est réputé favorable.

La consultation du public s'est tenue du 07/01/2025 au 07/02/2025 par voie électronique sur la page dédiée au PCAET du site internet de la Communauté de communes. Des mesures de publicité ont été réalisées en amont de cette consultation : avis mis en ligne (site internet et réseaux sociaux) et affichage dans toutes les mairies et à la Communauté de communes (au plus tard 15 jours avant le début de la consultation, et pendant toute la durée de celle-ci).

Aucune observation n'a été émise par le public (aucun courrier reçu, aucun mail reçu sur la boîte dédiée).

En l'absence d'observation émise par le public, et eu égard aux recommandations émises par la MRAE et par le Préfet de Région, le dossier de PCAET a été légèrement modifié :

- Plan d'actions : élargissement de l'action de la fiche n°38 « Lutte contre l'Ambroisie » à la lutte contre le moustique tigre ; la fiche action n°38 est renommée « Lutte contre les espèces invasives (Ambroisie, moustique tigre) »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** des modifications apportées au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) telles que mentionnées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ci-annexé ;
- **DE PROCEDER** aux formalités de publicité et au dépôt réglementaire sur la Plateforme Territoires & Climat de l'ADEME ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



Le Président,
Christian CROIZARD

AR Prefecture

016-200072023-20250320-20250320_07-DE
Reçu le 27/03/2025